

— RÉGIME DE PENSION DES —
Enseignants
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



DANS CE NUMÉRO

- 1 | CERTIFICAT ATTESTANT LES COÛTS
- 1 | SURVOL DU RPENB
- 2 | RAPPORT D'INVESTISSEMENT
- 3 | ÉVÉNEMENTS DE LA VIE
- 4 | PROCURATION
- 5 | SONDAGE AUPRÈS DES PARTICIPANTS AU RPENB
- 6 | VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RPENB
- 7 | MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS
- 7 | CONSEILS POUR LES RETRAITÉS

PRINTEMPS 2019
VOLUME 4

ISBN 978-1-4605-1382-8

POUR NOUS JOINDRE

PAR LA POSTE :
Conseil des fiduciaires du RPENB
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :
1-800-561-4012 (sans frais)
ou 506-453-2296 (Fredericton)

COURRIEL : info@vestcor.org

CERTIFICAT ATTESTANT LES COÛTS

Le plus récent rapport d'évaluation actuarielle du RPENB a été réalisé en date du 31 août 2016. Un rapport d'évaluation doit être produit tous les trois ans, le prochain étant prévu en date du 31 août 2019.

Au cours des années durant lesquelles le RPENB ne prépare pas d'évaluation actuarielle, l'actuaire doit établir un certificat attestant les coûts. En préparant un certificat attestant les coûts, l'actuaire calcule la situation financière du RPENB en utilisant la valeur réelle de l'actif au 31 août, et la valeur approximative du passif du régime extrapolé depuis la date de la dernière évaluation actuarielle effectuée.

NIVEAU DE PROVISIONNEMENT DU RPENB

Le coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison du RPENB d'après le certificat attestant les coûts en date du 31 août 2018 était de 108,5 %. Ce coefficient compare la juste valeur marchande de l'actif du régime de pension avec le passif de financement extrapolé au 31 août 2018.

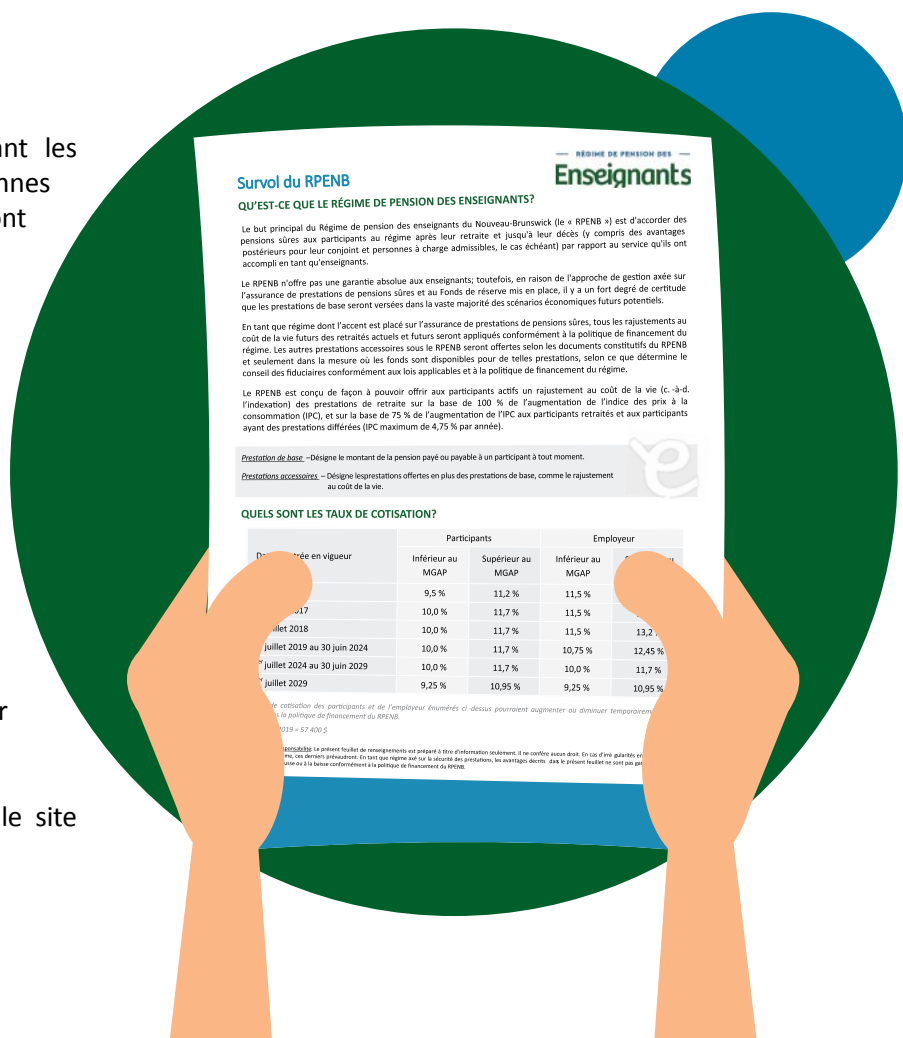
SURVOL DU RPENB

Pensez-vous qu'un document simplifié expliquant les notions de base du RPENB vous serait utile? Bonnes nouvelles! Le Survol du RPENB est le document dont vous avez besoin.

Conçu pour les nouveaux participants au Régime ou pour les participants qui veulent se rafraîchir la mémoire, le Survol du RPENB offre un aperçu court, mais complet de plusieurs éléments importants du RPENB.

Vous voulez connaître le montant de vos cotisations au Régime? Vous le trouverez dans le Survol! Vous vous demandez comment vos prestations de pension sont calculées? Vous y trouverez cette information aussi! Vous aimeriez connaître l'influence de vos transitions de vie sur votre pension? Tout est dans le Survol!

Vous pouvez consulter le Survol du RPENB sur le site www.vestcor.org/rpenb sous « Livrets ».



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

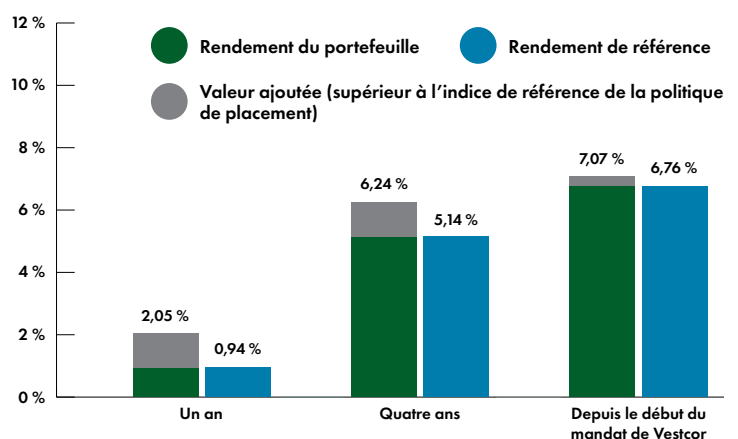
Les marchés financiers mondiaux ont terminé l'année 2018, année qui s'est avérée de plus en plus volatile et incertaine, en affichant un déclin important du marché des actions au cours de la dernière partie du quatrième trimestre. Malgré cette volatilité, le rendement brut des placements du RPENB pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 2018 s'est élevé à environ 2,05 % comparativement à l'indice de référence du fonds total de 0,94 %.

Le programme de placement a largement dépassé l'indice de référence de la politique de placement en 2018, ce qui a permis d'obtenir des rendements positifs dans un contexte où de nombreux autres fonds de pension ont affiché des rendements annuels négatifs¹.

Plus important encore, le rendement à long terme annualisé sur quatre ans de 6,24 % et le rendement de 7,07 % depuis 1996 (sous la gestion de Vestcor) se sont maintenus au-delà du taux d'actualisation de 5,85 % fixé par l'actuaire indépendant.

RENDEMENT NOMINAL – ANNUALISÉ POUR LES PÉRIODES DE PLUS D'UN AN

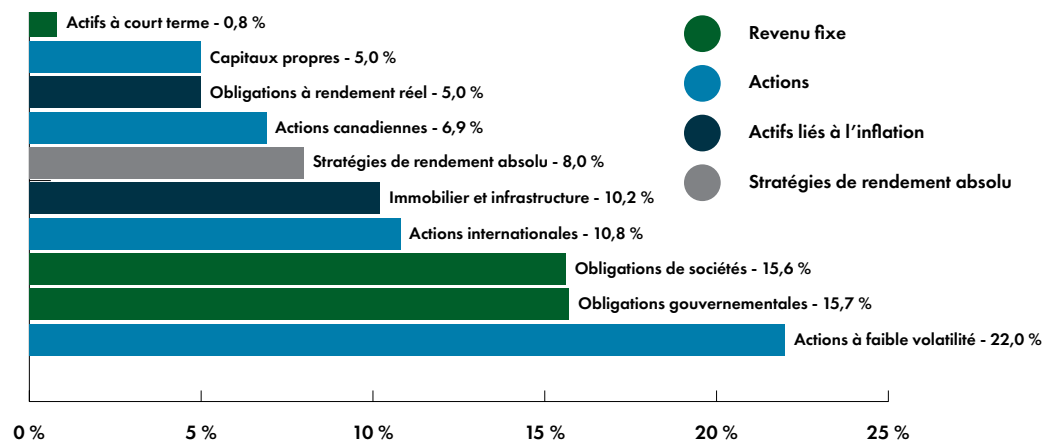
En 2018, le rendement de la plupart des marchés boursiers mondiaux était négatif bien que le marché américain, stimulé par des gains en opération de change résultant de la baisse du dollar canadien, ait obtenu un rendement de 4 %. En outre, les contributions positives des instruments à revenu fixe et placements non traditionnels ont plus que compensé les résultats du marché des actions. Les perspectives géopolitiques mondiales restent mitigées en raison de l'incertitude qui continue de planer sur la tournure que prendront les résolutions découlant des négociations sur le Brexit, des relations commerciales entre la Chine et les États-Unis et des divers événements politiques dans le monde qui continuent à peser sur les investisseurs.



Le rendement obtenu qui dépasse le portefeuille de référence a apporté une contribution positive en ajoutant une valeur de 1,11 % pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs du RPENB au 31 décembre 2018 était de 5,744 milliards de dollars, une baisse de 36 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2017. Cette légère baisse des actifs du fonds au cours de l'exercice s'explique par le fait que la somme des cotisations des participants actifs et des rendements des placements a été légèrement inférieure aux prestations versées aux retraités. Ce type de différence peut se produire à court terme et est recouvert grâce à des rendements de placement à long terme plus élevés.



Les pondérations de la composition de l'actif se sont avérées assez près des cibles de la politique de placement au cours de la période. Le diagramme illustre la composition de l'actif au 31 décembre 2018.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.vestcor.org/miseajourumarche.

¹ Selon les Services aux investisseurs et de trésorerie de la RBC, les régimes canadiens de pension à prestations déterminées ont obtenu un rendement annuel médian de -0,7 % pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2018.

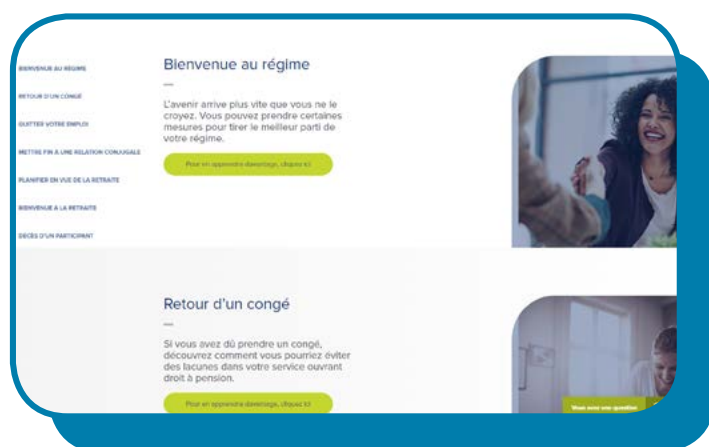
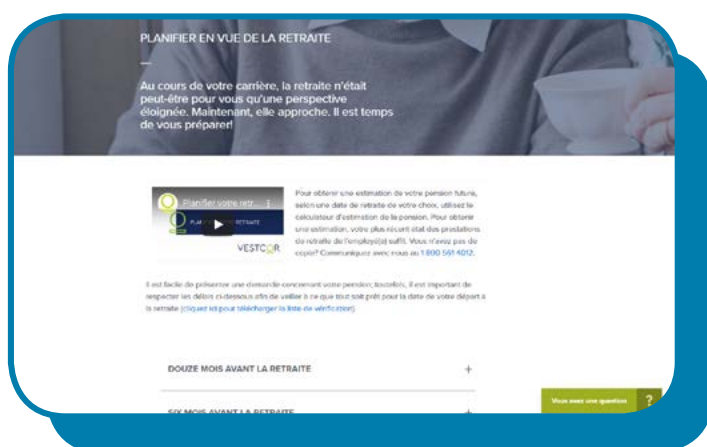
ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous êtes-vous déjà demandé quelles seront les répercussions de vos transitions de vie sur votre pension? Sur son site Web, Vestcor a ajouté une section pour vous aider à trouver facilement réponse à vos questions.

Cette nouvelle section s'intitule Événements de la vie, et vous pouvez y naviguer en fonction de l'étape à laquelle vous en êtes dans votre vie. Elle se divise en différentes sous-sections :

- **Bienvenue au régime**
- **Retour d'un congé**
- **Mettre fin à une relation conjugale**
- **Quitter votre emploi**
- **Planifier en vue de la retraite**
- **Bienvenue à la retraite**
- **Décès d'un participant**

Rendez-vous au www.vestcor.org/evenements-de-la-vie pour découvrir cette nouvelle section.



PROCURATION

QU'EST-CE QU'UNE PROCURATION?

Une procuration est un document légal que vous signez pour donner à une ou plusieurs personnes le pouvoir de s'occuper de vos affaires personnelles à votre place. Dans la plupart des provinces et territoires du Canada, la personne à qui vous donnez le pouvoir se nomme **un mandataire**. Le mandataire n'a pas besoin d'être un avocat.

POURQUOI NOMMER UN MANDATAIRE?

La gestion d'une maladie ou d'une incapacité peut être difficile pour vous et les membres de votre famille. Pour réduire les risques associés à la façon dont vos affaires personnelles sont gérées (y compris votre pension ou vos besoins en matière de soins de santé) dans l'éventualité où vous devenez malade ou invalide et êtes dans l'impossibilité de gérer vos affaires, vous voudrez peut-être envisager de nommer un mandataire dans une procuration. Avec une procuration, vous pouvez choisir à l'avance qui gère vos affaires personnelles si le besoin survient. Sans procuration, quelqu'un sera nommé pour vous par les tribunaux, et ce n'est peut-être pas la personne que vous auriez choisie vous-même.

Si vous êtes un participant retraité, devoir compter sur un mandataire pour gérer vos affaires n'aura aucune incidence sur le montant de votre pension. Votre mandataire sera simplement en mesure de fournir des renseignements à Vestcor en votre nom, comme un changement d'adresse ou un changement de comptes bancaires.

Vos circonstances personnelles peuvent affecter le choix de votre mandataire ainsi que les pouvoirs que vous accorderez à cette personne. Les exigences légales d'une procuration valide peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre. Il est donc recommandé que vous consultiez un avocat pour obtenir des conseils sur la planification successorale. Il est également important d'examiner votre procuration de temps à autre pour s'assurer qu'elle répond à vos besoins.

LE RÔLE DU MANDATAIRE

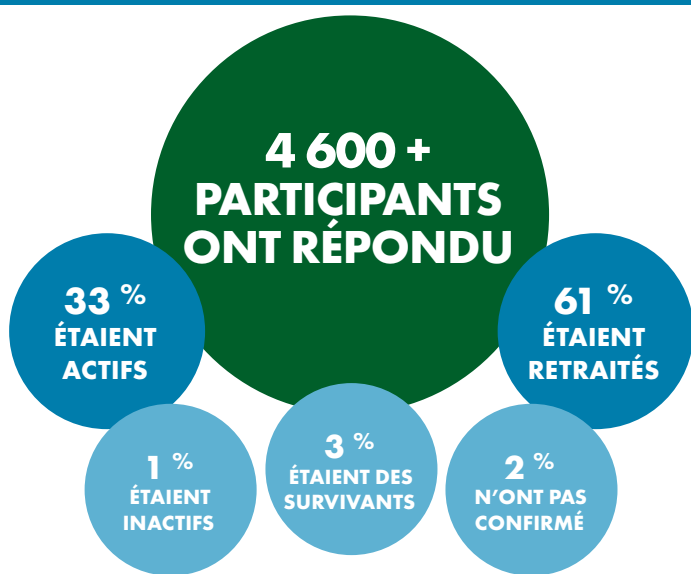
Si vous lui donnez le droit dans la procuration, le mandataire que vous nommez pourra communiquer avec notre équipe des Services aux membres pour demander des renseignements généraux ou particuliers au sujet de votre pension et de vos prestations. Si vous nommez un mandataire dans une procuration, vous devriez lui donner ce qui suit :

- une copie originale notarisée ou une copie certifiée conforme de la procuration sur laquelle figure la signature originale de l'avocat, du notaire, du commissaire aux serments ou du juge de paix;
- les coordonnées de Vestcor.



SONDAGE AUPRÈS DES PARTICIPANTS AU RPENB

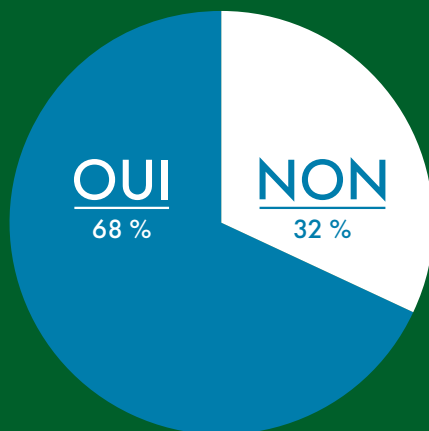
L'automne dernier, le conseil a lancé un sondage afin de mieux comprendre comment les participants au RPENB perçoivent leur régime de pension. Nous remercions tous les participants qui ont pris le temps de répondre au sondage. Vos réponses nous guideront à progresser davantage. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de vos réponses.



RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE (RCV)

Lorsque nous avons demandé aux participants s'ils savaient que le rajustement au coût de la vie avait été versé à tous les participants l'an dernier, 68 % d'entre eux ont répondu oui.

Saviez-vous que le rajustement au coût de la vie a une incidence positive sur les prestations de retraite de tous les participants, peu importe s'ils sont actifs, retraités ou s'ils reçoivent des prestations différées? Consultez le bulletin d'information de l'automne 2018 pour en savoir davantage sur le plus récent RCV accordé.



GOVERNANCE



Renseignez-vous sur l'expérience et l'expertise de votre conseil en lisant leurs biographies et leurs réalisations au www.vestcor.org/rpenb.

SEULEMENT UN PARTICIPANT SUR DEUX ESTIME AVOIR UNE PLUTÔT OU TRÈS BONNE COMPRÉHENSION DU RÉGIME.



Avez-vous visité le nouveau site Web du RPENB?

VESTCOR.ORG/RPENB

Vous y trouverez un livret à l'intention des participants, des formulaires, le calculateur d'estimation de la pension, des documents constitutifs, des résultats financiers, et bien plus. Informez-vous sur votre régime de pension dès aujourd'hui!

VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RPENB

Selon les commentaires obtenus dans le sondage auprès des participants, nous savons que beaucoup d'entre vous ne connaissent pas les personnes qui représentent vos intérêts au conseil des fiduciaires du RPENB. Par conséquent, nous souhaitons vous présenter une brève biographie des membres de votre conseil.

LARRY JAMIESON (PRÉSIDENT)

Larry Jamieson est le directeur général de la New Brunswick Teachers' Association. Il a enseigné et travaillé dans les écoles intermédiaires et secondaires pendant vingt et une années, les douze dernières à titre de directeur de Harvey High School.

DAVID NOWLAN, CPA, CA (VICE-PRÉSIDENT)

David Nowlan est Contrôleur adjoint, Systèmes comptables, d'établissement de rapport et d'information financière, au ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Il a occupé divers postes dans les secteurs public et privé, dont ceux de directeur des services de vérification et de consultation et de contrôleur par intérim.

JENNIFER MORRISON CPA, CA (FIDUCIAIRE)

Jennifer Morrison est actuellement la trésorière de l'Université du Nouveau-Brunswick. Auparavant, elle était directrice de l'administration des fonds de fiducie à la Division de la trésorerie, au ministère des Finances.

RENO THÉRIAULT (FIDUCIAIRE)

Reno Thériault a œuvré en enseignement pendant 18 années avant de devenir président de l'AEFNB (1987-89). Il a ensuite travaillé pour cette association à titre d'agent de perfectionnement professionnel et directeur général (et conseiller en pension) jusqu'à sa retraite en 2005. De 2006 à 2016, il a siégé au Conseil d'administration de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick.

MIKE SPRINGER (FIDUCIAIRE)

Mike Springer a pris sa retraite en 2002 alors qu'il dirigeait les services de bien-être des enseignants de la New Brunswick Teachers' Association. Après sa retraite de la NBTA, il a travaillé plusieurs années dans le domaine de l'investissement.

JANE GARBUTT (FIDUCIAIRE)

Jane Garbutt est vice-présidente des opérations et de l'administration chez Ocean Capital, à Saint John. Elle a également occupé des postes de sous-ministre aux Finances, aux Ressources humaines et aux Services gouvernementaux.

LEONARD LEE-WHITE (FIDUCIAIRE)

Leonard Lee-White est le sous-ministre adjoint du ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Il possède une vaste expérience à titre de conseiller en placements de fonds de pension et en gestion du risque auprès du gouvernement et des conseils de fiduciaires. Il a été vice-président de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick.

MARCEL LAROCQUE (FIDUCIAIRE)

Marcel Larocque est directeur général adjoint de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. Il a occupé le poste de président de l'Association de 2007 à 2009, après avoir fait carrière à l'École Marie-Esther comme enseignant, directeur adjoint et enfin directeur.

BOB FITZPATRICK (OBSERVATEUR)

Bob Fitzpatrick a enseigné pendant 18 ans dans la région de Miramichi. Après un mandat de deux ans à la présidence de la New Brunswick Teachers' Association, il a été directeur général pendant 16 ans.

KERRY LEOPKEY (OBSERVATEUR)

Kerry Leopkey est actuellement directeur général et porte-parole en chef de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB). Il a occupé divers postes dans les domaines des ressources humaines et des relations de travail dans les secteurs privé et public au cours des vingt-cinq dernières années.

Comme vous pouvez le constater, les antécédents très diversifiés des membres de votre conseil des fiduciaires font la force du conseil. Il est également important de noter que, même si chaque membre a été nommé au conseil par le gouvernement provincial ou la FENB, il doit toujours agir dans l'intérêt du Régime et de tous ses participants dans l'administration des affaires du Régime. Des biographies complètes se trouvent sur le site www.vestcor.org/rpenb sous « Gestion du Régime ».

MODIFICATION DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants doivent être informés de toute modification au texte du Régime. Le conseil des fiduciaires veut donc vous informer que le texte du Régime a été modifié afin de tenir compte du rajustement au coût de la vie accordé en date du 1^{er} janvier 2019. La modification a été déposée auprès de la surintendante des pensions le 24 janvier 2019.

CONSEILS POUR LES RETRAITÉS



MISE À JOUR DE VOS RENSEIGNEMENTS

- Vous déménagez bientôt? Vous pouvez communiquer votre nouvelle adresse à Vestcor en remplissant le formulaire de changement d'adresse : www.vestcor.org/adresse. Si vous préférez, vous pouvez communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012.
- Si vous deviez de l'argent au cours des dernières années après avoir produit votre déclaration de revenus, vous pourriez envisager d'accroître le montant d'impôt à retenir sur le montant mensuel de votre pension. Ainsi, vous pourriez réduire le montant dû lorsque vous produirez votre prochaine déclaration de revenus. Pour ce faire, remplissez le formulaire de demande de retenue d'impôt : www.vestcor.org/impot.
- Vous avez ouvert un nouveau compte bancaire? Vous pouvez communiquer vos nouveaux renseignements bancaires à Vestcor en remplissant le formulaire suivant : www.vestcor.org/depot. Vous pouvez aussi communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012. Gardez votre ancien compte ouvert jusqu'à ce qu'un paiement ait été déposé dans votre nouveau compte.

